

# Conditions de vente et de livraison

**Hartchromwerk Brunner AG**  
Version de juillet 2017

## 1. Généralités

- 1.1 Nous sommes soumis à des obligations de livraison dès lors que nous avons confirmé la commande. Le client n'a en aucun cas le droit d'annuler la commande.
- 1.2 Nos conditions de vente et de livraison sont également applicables si elles ne sont pas expressément approuvées ou si d'autres conditions les contredisent.

## 2. Offres et prix

- 2.1 Nos offres et nos prix s'entendent au départ de l'usine de Saint-Gall. Aucun rabais n'est accordé.
- 2.2 Nos fixations de prix sont sans engagement et reposent sur le coût actuel des salaires, des matériaux, de l'énergie, etc. Si ces coûts changeaient considérablement au moment de la livraison, nous nous réservons le droit de rectifier les prix fixés.
- 2.3 Nous nous réservons le droit de facturer les coûts supplémentaires occasionnés au client, en particulier pour les heures supplémentaires effectuées en raison d'un mauvais matériau (par exemple : déformations, fissures, etc.).

## 3. Matériaux

- 3.1 Le client doit livrer la pièce dans un état impeccable et transformable, accompagnée de la documentation technique qui s'y rattache, dans les délais convenus et à sa charge à notre usine de Saint-Gall.
- 3.2 Les pièces dont l'état n'est pas conforme à l'état convenu sont préparées dans la mesure où cela est possible et aux frais du client. Les opérations nécessaires sont uniquement réalisées sur autorisation écrite du client.
- 3.3 Par principe, nous rejetons toute responsabilité pour tout dommage résultant des effets de l'acide chromique ou provoqué par les effets de l'acide chromique.

## 4. Livraison et assurances

- 4.1 Nos livraisons sont réalisées au départ de notre usine de Saint-Gall (EXW selon les Incoterms de 2010) aux frais et aux risques du client.
- 4.2 Les délais de livraison convenus peuvent uniquement être respectés si les capacités de fabrication ne sont pas altérées. Le dépassement des délais fixés n'autorise pas le client à exiger des dommages et intérêts ou à annuler la commande.
- 4.3 L'assurance de transport ne nous couvre pas pour le chargement et le déchargement.

## 5. Conditions de paiement

- 5.1 Dans la mesure où il n'en est pas convenu autrement par écrit, le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de facturation par virement sur notre compte bancaire. Aucun rabais n'est accordé pour le respect de ces conditions.
- 5.2 En cas de faible solvabilité, le paiement est exigible de suite. Dans ce cas, nous nous réservons le droit d'effectuer uniquement les livraisons suivantes contre remboursement ou paiement anticipé.

## 6. Garantie

- 6.1 Nous garantissons une exécution irréprochable des opérations de transformation.
- 6.2 Nous rejetons toute responsabilité pour les dommages résultant de défauts matériels.
- 6.3 En cas de livraison d'un mauvais matériau de base, nous rejetons toute responsabilité concernant la qualité du chromage dur.
- 6.4 Les pièces usinées qui présentent des surfaces abrasées ou rodées, ainsi que les pièces qui sont fabriquées avec des métaux ou des joints non compatibles avec l'acide chromique doivent nous être signalées avant leur prise en charge.
- 6.5 La garantie est valable 12 mois à compter de la date de la livraison, à partir du départ de Saint-Gall.
- 6.6 Les réclamations doivent nous être communiquées par écrit dans les 3 jours suivant la réception de la marchandise. La réclamation est infondée si des modifications, quelles qu'elles soient, sont apportées à la pièce faisant l'objet d'une réclamation sans notre accord.
- 6.7 La possibilité nous est donnée d'effectuer une contre-vérification approfondie. Si nous reconnaissons que la réclamation est fondée, la pièce est gracieusement reprise dans notre usine. Un délai raisonnable nous est accordé à cette fin.
- 6.8 Sont exclus de ces dispositions toutes les autres prétentions à des dommages-intérêts et en particulier les droits à réparation pour perte de profit ou de production.
- 6.9 Tout dédommagement d'un matériau devenu inutilisable pour l'usinage est exclu de la présente disposition.

## 7. Lieu d'exécution du contrat, droit applicable et tribunal compétent

- 7.1 Le lieu d'exécution de toutes les obligations imposées par le présent contrat est Saint-Gall.
- 7.2 Pour toutes nos livraisons, le droit applicable est le droit suisse.
- 7.3 Le tribunal compétent est le tribunal de Saint-Gall.